

**PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Lac Mégantic / Lac Aylmer du Delta Sherbrooke le 23 février 2011 à 9 h 30.**

---

**PERSONNES PRÉSENTES :**

Bernier, Maurice – membre et président	Lamoureux, Bertrand – membre
Blanchette, Alexandre – membre	Landry, Noël – membre
Bourassa, François – membre	Lavoie, Michèle – membre
Bureau, Sylvie – membre	Marinovich, Gérard – membre
Charette, Nicole – membre	Masson, Réjean – membre
Compagna, Alain – membre	Pouliot, Robert Y. – membre
Goguen, Nathalie – membre	Raïche, Jean-Paul – membre
Grimard, Hugues – membre	Roy, Robert G. – membre
Hamm, Vicki May – membre	Sévigny, Bernard – membre et 1 <sup>er</sup> vice-président
Lacharité, Jean – membre	

**PERSONNES INVITÉES :**

Poulin, Pierre – directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

**PERSONNES-RESSOURCES :**

Blanchette, Jean-Louis – conseiller en développement  
Bureau, Andrée – conseillère en développement  
Falcão, Caroline – conseillère en développement  
Quirion, Murielle – secrétaire de direction  
Senay, Dany – Chargé de projet  
Sévigny, Patricia – conseillère en développement  
Wolfe, Marie-Hélène – directrice générale

**PERSONNES ABSENTES :**

Boucher, Claude – membre	Martel, Marc-André – membre
Gagné, Laurian – membre	Robert, Nicole – membre
Hémond, Jacques – membre	Roy-Laroche, Colette – membre
Marquis, Denise – membre	Viens, Jacques – membre

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

## **PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE**

Monsieur Maurice Bernier préside la séance et Madame Murielle Quirion est désignée comme secrétaire de l'assemblée chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président ouvre la séance à 9 h 30 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

## **1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

Modifier le point suivant :

4.4.3. Changer « Information » pour « Décision »

Ajouter le point suivant :

6.2. Axe 1 : Miser sur un développement harmonieux du cadre de vie - Gestion de l'eau

Retirer le point suivant :

4.2.2. Réhabilitation du bassin versant du lac Parker / FDR-05-10-120

**CRÉ-11-031** Il est proposé par **Bernard Sévigny**  
appuyé par **Alexandre Blanchette**  
et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité**

## **2 PROCÈS-VERBAUX DU 26 JANVIER 2011**

### **2.1 Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 janvier 2011**

Monsieur le président demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 26 janvier dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal. Une correction est soulevée à la résolution CRÉ-11-017, page 13 - L'appuyeur de la proposition est Nicole Robert et non Nathalie Goguen.

CRÉ-11-032

**Il est proposé par Vicki May Hamm  
appuyée par Robert Y. Pouliot  
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 26 janvier 2011 tel qu'il est présenté, en tenant compte de la modification susmentionnée.

**Adoptée à l'unanimité**

## **2.2 Suivi du procès-verbal du 26 janvier 2011**

En suivi au procès-verbal du 26 janvier dernier, il est précisé ce qui suit :

**Point 7, page 18 - PAGESIS :** Des rencontres de présentation et d'échanges se déroulent actuellement dans chacune des MRC de l'Estrée. À ce jour, trois (3) ont eu lieu dans les MRC des Sources, du Granit et à Sherbrooke. Les autres sont à venir. Le tout culminera avec un forum régional organisé par la CRÉ en mai prochain.

M. Noël Landry demande s'il y a eu des développements dans le dossier de l'Aéroport de Sherbrooke (Point 2.3, page 3 - Suivi du procès-verbal du 24 novembre 2010), étant donné qu'au dernier procès-verbal il avait été mentionné qu'une réponse du ministère des Transports à la demande de financement était attendue. Madame Wolfe mentionne qu'à ce jour, aucune confirmation de financement n'a été reçue de la part du ministère des Transports.

## **3 COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT)**

Monsieur le président invite M. Réjean Masson, président de la CRRNT, M. Jean-Claude Dumas, coprésident de la CRRNT, Mme Marie-Claude Lambert, directrice régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, M. Jean-Louis Blanchette, responsable de la CRRNT et M. Dany Senay, chargé de projet pour le PRDIRT à venir présenter le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT).

Monsieur Masson exprime son enthousiasme et sa fierté pour la présentation du 1<sup>er</sup> PRDIRT, dans lequel est définie une vision régionale intégrée de la contribution des ressources naturelles et du territoire au développement durable de l'Estrée. La réalisation de ce Plan représente un travail colossal de plus de 2 ans, auquel plus d'une centaine de partenaires ont participé.

À l'aide d'une présentation PowerPoint, Monsieur Blanchette expose la mise en contexte de la conception de ce Plan qui touche cinq (5) domaines d'affaire du MRNF, soit la forêt, la faune, la production énergétique, les ressources minérales et le territoire et il termine en expliquant la méthodologie utilisée pour sa réalisation.

M. Dany Senay poursuit en présentant les enjeux, les orientations, les objectifs et les actions qui constituent le PRDIRT.

M. Jean-Claude Dumas présente les quatre (4) facteurs de réussite pour la mise en œuvre de ce Plan, soit l'engagement collectif, la reconnaissance des mandats de chacun, la reconnaissance du PRDIRT par le gouvernement du Québec et le financement s'y rattachant.

Il remet la parole à Mme Marie-Claude Lambert qui présente les prochaines étapes de mise en œuvre dudit Plan et elle profite de l'occasion pour souligner la performance exceptionnelle de la CRRNT de l'Estrie et pour la féliciter.

M. Maurice Bernier reprend la parole et conclut en remerciant ces personnes pour leur travail et cette présentation remarquable. Il souligne avec fermeté l'importance que tous les partenaires de l'ensemble de la région estrienne prennent connaissance de ce Plan et qu'ils se l'approprient.

Certains élus soulèvent quelques questions et commentaires et Monsieur Senay leur transmet l'information demandée.

### **3.1 Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) - Adoption**

CONSIDÉRANT QUE la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) a le mandat d'élaborer le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT);

CONSIDÉRANT QUE la CRRNT a tenu le 2 novembre dernier une consultation sur les enjeux, les orientations et les objectifs du PRDIRT, à laquelle près de 120 personnes de tous les secteurs concernés y ont participé;

CONSIDÉRANT QUE le 20 décembre dernier, la CRÉ de l'Estrie a acheminé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) le PRDIRT comprenant les enjeux, les orientations et les objectifs, et ce, conformément à l'entente spécifique de mise en œuvre de la gestion intégrée et régionalisée;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a confié aux commissaires de la CRRNT, le 24 novembre 2010, le mandat de finaliser le PRDIRT;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la CRRNT a validé auprès de ses comités sectoriels, regroupant une centaine d'intervenants, le plan d'action proposé;

CONSIDÉRANT QUE la CRRNT a adopté le 8 février dernier, le PRDIRT incluant les actions à réaliser.

**CRÉ-11-033**

**Il est proposé par Réjean Masson  
appuyé par François Bourassa  
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie adopte le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire dans sa version intégrale;

QUE la CRÉ de l'Estrie achemine au ministère des Ressources naturelles et de la Faune la version officielle du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire au plus tard le 28 février 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

**3.2 Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) - Avis régional de la CRÉ de l'Estrie**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a déposé, pour consultation, un projet de Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) et de Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF);

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est l'interlocuteur privilégié du gouvernement et qu'elle agit en tant qu'instance de concertation et de planification régionales;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a reçu le mandat du MRNF d'organiser des rencontres de consultation publique en région pour la SADF et le RADF;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a tenu deux rencontres de consultations et qu'elle a rédigé le rapport de consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) a élaboré et adopté un avis portant sur la SADF et le RADF;

CONSIDÉRANT QUE la CRRNT agit à titre d'instance-conseil auprès du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie pour toute question liée aux ressources naturelles et au territoire.

**CRÉ-11-034**

**Il est proposé par Sylvie Bureau  
appuyée par Noël Landry  
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie adopte l'avis portant sur la Stratégie d'aménagement durable des forêts et le Règlement sur l'aménagement durable des forêts;

QUE la CRÉ de l'Estrie achemine l'avis au ministère des Ressources naturelles et de la Faune au plus tard le 28 février 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

Deux (2) préoccupations sont soulevées, soit les sommes qui seront mis à la disposition pour la mise en œuvre de la SADF, ainsi que la reconnaissance de la forêt privée. Le PRDIRT est l'assise régionale de la SADF.

Monsieur Bernier conclue en remerciant et en adressant des félicitations aux membres de la CRRNT et aux partenaires impliqués pour la rigueur de leur travail dans l'exécution de ces deux (2) mandats.

## 4 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

### 4.1 État de situation des engagements

Mme Andrée Bureau présente le tableau des engagements du FDR, incluant les recommandations en date du 23 février 2011. Elle mentionne qu'à ce jour, un montant résiduel de 237 636 \$ est disponible dans les volets « projets structurants » et « ententes spécifiques ».

### 4.2 Projets structurants - Recommandations

#### 4.2.1 Réalités jeunesses sherbrookoises / FDR-05-10-104

M. Alexandre Blanchette déclare être en conflit d'intérêts relativement à ce dossier et par conséquent, se retire du processus de décision.

CONSIDÉRANT QUE le projet est issu d'une concertation entre une cinquantaine d'organisations intervenant auprès de la jeunesse sherbrookoise;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité, qu'il est bien planifié, cohérent et bien ancré dans le milieu sherbrookoise;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien étroit avec l'Engagement jeunesse chapeauté par la CRÉ de l'Estrie et que ce qui ressortira de la démarche d'appropriation proposée dans le projet devrait faire avancer de façon importante la continuité des services qui est visée avec l'Engagement jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE l'Engagement jeunesse pourrait contribuer au financement du projet;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie a confirmé sa participation financière dans le projet;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie entame un processus de révision de ses priorités d'action et d'investissement et croit que ce portrait pourra lui servir, car il n'existe pas de portrait jeunesse de ce type actuellement pour Sherbrooke.

CRÉ-11-035

**Il est proposé par Vicki May Hamm  
appuyée par Nathalie Goguen  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de CINQ MILLE TROIS CENTS DOLLARS (5 300 \$) au projet « Réalités jeunesse sherbrookoises » à même l'enveloppe du FDR de 2010-2011;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.2.2 Réhabilitation du bassin versant du lac Parker / FDR-05-10-120**

*(Retiré)*

#### **4.2.3 Coordination créneau micro/nano technologie pour l'électronique de pointe / FDR-05-10-121**

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien direct avec le Plan de développement de l'Estrie, puisqu'il s'agit de supporter le développement d'un créneau du projet ACCORD;

CONSIDÉRANT QUE le créneau est porteur d'avenir et qu'il s'appuie de façon importante sur les activités de l'Université de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de l'Estrie peuvent profiter de la masse critique des entreprises du créneau qui sont en Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de MicroTeQ-10 est composé majoritairement d'industriels de la Montérégie et de l'Estrie.

**CRÉ-11-036**

**Il est proposé par Nicole Charette  
appuyée par Bertrand Lamoureux  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$) au projet « Coordination créneau micro/nano technologie pour l'électronique de pointe », à même l'enveloppe du FDR 2010-2011;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.2.4 Actions concertées pour encourager le transport actif chez les jeunes des écoles primaires et secondaires de l'Estrie / FDR-05-10-123**

CONSIDÉRANT QUE la pérennité du projet n'est pas démontrée et qu'il est peu probable que le projet se poursuive s'il n'est pas intégré dans les projets éducatifs des écoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote de trois (3) ans, qui a inspiré le projet actuel, n'a pas encore démontré de résultats quantifiables sur les modifications de comportements des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action du projet prévoit peu d'interventions auprès des parents alors que ce sont eux qui prennent les décisions en lien avec le transport actif ou motorisé;

CONSIDÉRANT QUE, lors d'une rencontre entre les partenaires régionaux et les commissions scolaires de l'Estrie, il a été convenu de soutenir les milieux scolaires en fonction de leurs besoins et non de les solliciter en faisant la promotion d'un programme et que ce projet va à l'encontre de ce principe;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier n'est pas viable compte tenu des règles du ministère des Transports du Québec.

**CRÉ-11-037**

**Il est proposé par Bertrand Lamoureux  
appuyé par Vicki May Hamm  
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement au projet « Actions concertées pour encourager le transport actif chez les jeunes des écoles primaires et secondaires de l'Estrie ».

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.2.5 Programme de conciliation études travail MRC de Coaticook / FDR-05-10-124**

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit à l'intérieur des actions menées en lien avec la persévérance scolaire et la lutte au décrochage qui sont en adéquation avec l'axe 2 « Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement » du Plan de développement de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le projet repose sur des partenaires impliqués et un organisme porteur compétent;

CONSIDÉRANT QUE le programme Conciliation études-travail est structurant puisqu'il permet de réunir le milieu scolaire et la communauté autour de l'enjeu de la réussite scolaire des jeunes et, à plus long terme, ces nouveaux diplômés deviendront la main-d'œuvre spécialisée sur laquelle la région pourra bâtir;

CONSIDÉRANT QUE le programme Conciliation études-travail fait l'objet d'une démarche concertée, tant régionalement que localement, et générera des impacts dans l'entière MRC;

CONSIDÉRANT QUE la pérennité du programme est prévue puisqu'à la fin du présent projet, le Carrefour jeunesse-emploi (CJE) de la MRC de Coaticook souhaite intégrer les animations dans le milieu scolaire portant sur la conciliation études-travail dans son offre de services.

CRÉ-11-038

**Il est proposé par Jean-Paul Raïche  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$) au projet « Programme de conciliation études-travail de la MRC de Coaticook », à même l'enveloppe réservée aux projets de conciliation études-travail du FDR;

DE confirmer une somme de DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$) à même l'enveloppe du FDR 2010-2011, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

DE confirmer la contribution complémentaire de TRENTE MILLE DOLLARS (30 000 \$) pour l'année 2011-2012 à la suite de la confirmation du budget FDR 2011-2012;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **4.2.6 Programme de conciliation études travail MRC du Granit / FDR-05-10-125**

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit à l'intérieur des actions menées en lien avec la persévérance scolaire et la lutte au décrochage qui sont en adéquation avec l'axe 2 « Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement » du Plan de développement de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le projet repose sur des partenaires impliqués et un organisme porteur compétent;

CONSIDÉRANT QUE le programme Conciliation études-travail est structurant puisqu'il permet de réunir le milieu scolaire et la communauté autour de l'enjeu de la réussite scolaire des jeunes et, à plus long terme, ces nouveaux diplômés deviendront la main-d'œuvre spécialisée sur laquelle la région pourra bâtir;

CONSIDÉRANT QUE le programme Conciliation études-travail fait l'objet d'une démarche concertée, tant régionalement que localement, et générera des impacts dans l'entière MRC;

CONSIDÉRANT QUE les cibles ont été fixées en ligne avec les résultats du sondage mené auprès des jeunes de l'école Polyvalente Montignac;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet se distingue par le fait qu'il a donné une place à l'évaluation du programme à même son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la pérennité du programme est prévue puisqu'à la fin du présent projet de trois ans, certaines tâches de l'agent de développement et de sensibilisation seront réparties entre les différents organismes représentés au sein du comité local de Conciliation Études-Travail de la MRC du Granit.

**CRÉ-11-039**

**Il est proposé par Michèle Lavoie  
appuyée par Alexandre Blanchette  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$) au projet « Programme de conciliation études-travail de la MRC de Granit », à même l'enveloppe réservée aux projets de conciliation études-travail du FDR;

DE confirmer une somme de TREIZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (13 500 \$) à même l'enveloppe du FDR 2010-2011, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

DE confirmer la contribution complémentaire de VINGT-SIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (26 500 \$) pour l'année 2011-2012 à la suite de la confirmation du budget FDR 2011-2012;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.2.7 Programme de conciliation études travail MRC des Sources / FDR-05-10-126**

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit à l'intérieur des actions menées en lien avec la persévérance scolaire et la lutte au décrochage qui sont en adéquation avec l'axe 2 « Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement » du Plan de développement de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le projet repose sur des partenaires impliqués et un organisme porteur compétent;

CONSIDÉRANT QUE le programme Conciliation études-travail est structurant puisqu'il permet de réunir le milieu scolaire et la communauté autour de l'enjeu de la réussite scolaire des jeunes et, à plus long terme, ces nouveaux diplômés deviendront la main-d'œuvre spécialisée sur laquelle la région pourra bâtir;

CONSIDÉRANT QUE le programme Conciliation études-travail fait l'objet d'une démarche concertée, tant régionalement que localement, et générera des impacts dans l'entière MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet en provenance de la MRC des Sources est le seul à souhaiter rejoindre les étudiants tant anglophones que francophones de son milieu;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet se distingue par le fait qu'il veut développer un discours commun autour de la conciliation études-travail en tant que facteur de persévérance scolaire et en assurer la visibilité de même que la promotion dans le milieu;

CONSIDÉRANT QUE la pérennité du programme est prévue puisque d'une part, l'agent de développement et de sensibilisation assurerait la coordination du Programme à temps partiel dès 2012 et d'autre part, certaines tâches de l'agent seront réparties entre les différents organismes représentés au sein du sous-comité études-travail de la MRC des Sources.

**CRÉ-11-040**

**Il est proposé par Nicole Charette  
appuyée par Jean-Paul Raïche  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$) au projet « Programme de conciliation études-travail de la MRC des Sources », à même l'enveloppe réservée aux projets de conciliation études-travail du FDR;

DE confirmer une somme de DIX-NEUF MILLE DEUX CENTS DOLLARS (19 200 \$) à même l'enveloppe du FDR 2010-2011, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

DE confirmer la contribution complémentaire de VINGT MILLE HUIT CENTS DOLLARS (20 800 \$) pour l'année 2011-2012 à la suite de la confirmation du budget FDR 2011-2012;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.3 Études & recherches - Recommandation**

##### **4.3.1 Territoire de mise en valeur intégrée de la Rivière au Saumon / FDR-05-10-310**

CONSIDÉRANT QUE le projet s'apparente davantage à des activités de prédémarrage d'une organisation plutôt qu'à une étude ou recherche, tel qu'attendu dans le volet « Études et recherches » du FDR;

CONSIDÉRANT QUE le projet, si sa viabilité est démontrée, contribuera à la revitalisation dans la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait être admissible au Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'investissement du FDR indique que le Fonds ne peut se substituer à une source de financement déjà existante;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François bénéficie d'une enveloppe du FDR de 100 000 \$ réservée en juin 2006 pour contribuer à la revitalisation du territoire, et qu'une somme de 65 000 \$ est encore disponible jusqu'en juin 2011 pour soutenir des projets recommandés par le comité de diversification de la MRC.

**CRÉ-11-041**

**Il est proposé par Bertrand Lamoureux  
appuyé par Nathalie Goguen  
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement pour le projet « Territoire de mise en valeur intégré de la Rivière-au-Saumon », à même l'enveloppe disponible « Études et recherches » du Fonds de développement régional (FDR) pour l'année 2010-2011;

DE référer les promoteurs au Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour le financement du projet et que si ce fonds ne peut le soutenir, de leur proposer d'utiliser les fonds disponibles dans le résiduel de SOIXANTE-CINQ MILLE DOLLARS (65 000 \$) de l'enveloppe de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) réservée à la CRÉ de l'Estrie pour le financement de projet pouvant contribuer à la revitalisation de la MRC.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.3.2 Agenda 21 MRC des Sources / FDR-05-10-311**

CONSIDÉRANT QUE le CLD de la MRC des Sources a la capacité et l'expérience pour mener à bien ce projet puisqu'il s'intéresse depuis plusieurs années au développement durable et que son personnel a déjà expérimenté la coopération avec la France dans le cadre de la mise en place du Village-Relais à Danville;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources souffre d'une image négative depuis plusieurs années, image issue principalement de la mauvaise réputation de l'amiante;

CONSIDÉRANT QUE dans son avis au gouvernement du Québec sur le chrysotile, la CRÉ de l'Estrie recommandait « que des efforts importants de marketing et de communication soient engagés par les trois niveaux des autorités concernées (régional, provincial et fédéral) pour réhabiliter l'image de l'industrie du chrysotile et contrer les effets dommageables des campagnes de désinformation mondiales »;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs croient que le fait de réaliser un Agenda 21 contribuera à rehausser l'image de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dépenses identifiées dans le coût du projet sont des dépenses de fonctionnement régulières de l'organisme promoteur.

**CRÉ-11-042**

**Il est proposé par Gérard Marinovich  
appuyé par Alexandre Blanchette  
et résolu :**

D'accorder la somme de SIX MILLE HUIT CENTS DOLLARS (6 800 \$) au projet « Agendas 21 locaux - MRC des Sources », à même l'enveloppe disponible « Études et recherches » du Fonds de développement régional (FDR) pour l'année 2010-2011, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

Dans l'éventualité où de nouvelles sommes devenaient disponibles dans l'enveloppe « Études et recherches » du Fonds de développement régional (FDR) pour l'année 2010-2011, la somme totale maximale de TRENTE MILLE DOLLARS (30 000 \$) serait accordée au projet, toujours conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président ou son représentant à signer l'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.3.3 Plan directeur de la Réserve naturelle des Montagnes vertes /  
FDR-05-10-312**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme promoteur a la capacité et la compétence de mener à bien le projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le projet de Tourisme Cantons-de-l'Est (TCE) sur le développement de la randonnée pédestre, projet soutenu par la CRÉ de l'Estrie dans le cadre du Fonds de développement de l'offre touristique (FDOIT), et que selon TCE, il est situé dans une zone stratégique pour l'augmentation de l'offre de lieux de randonnées pédestres;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles du territoire de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le budget disponible dans l'enveloppe « Études et recherches » du Fonds de développement régional (FDR) pour l'année 2010-2011 est épuisé.

**CRÉ-11-043**

**Il est proposé par Gérard Marinovich  
appuyé par Michèle Lavoie  
et résolu :**

QUE dans l'éventualité où de nouvelles sommes devenaient disponibles dans l'enveloppe « Études et recherches » du Fonds de développement régional (FDR) pour l'année 2010-2011, la somme maximale de TRENTE MILLE DOLLARS (30 000 \$) soit accordée au projet, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président ou son représentant à signer l'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.4 Ententes spécifiques - Suivi**

**4.4.1 Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie/  
Entente spécifique « Amélioration de la pratique artistique professionnelle  
en Estrie 2006-2010 »**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'Entente spécifique « Amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie » et de la mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie 2006-2009 et de sa prolongation en 2009-2010, un fonds en fidéicommiss a été créé;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) agit à titre de fiduciaire du « Fonds en fidéicommiss - Conférence régionale des élus de l'Estrie - Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie »;

CONSIDÉRANT QUE le bilan au 31 mars 2010 du Fonds en fidéicommiss présente un solde de 361 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie et le CALQ doivent convenir de l'utilisation du solde;

CONSIDÉRANT QU'une entente 2010-2011 a été convenue entre la CRÉ et le CALQ qui portera également sur une mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie.

**CRÉ-11-044**

**Il est proposé par Nicole Charette  
appuyée par Réjean Masson  
et résolu :**

DE transférer le montant de TROIS CENT SOIXANTE ET UN DOLLARS (361 \$) dans les engagements financiers de l'entente 2010-2011.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.4.2 Entente spécifique en économie sociale - Reconduction An 3**

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé à l'automne 2009 une entente spécifique de cinq (5) ans visant le développement de l'économie sociale en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les engagements financiers de la CRÉ de l'Estrie dans cette entente portaient sur les quatre années financières suivantes : 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente a pris connaissance du rapport d'activités et du rapport financier 2009-2010 et que ces derniers sont conformes aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente a pris connaissance du plan d'action et du budget pour 2010-2011 et que ces derniers sont conformes aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion recommande la poursuite de l'entente.

**CRÉ-11-045**

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot  
appuyé par Nicole Charette  
et résolu :**

DE reconduire l'entente spécifique sur le développement de l'économie sociale en Estrie pour une troisième année;

D'engager un montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$) nécessaire à la réalisation de l'an 3 de l'Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale en Estrie, à même l'enveloppe du FDR 2010-2011, tel que prévu à l'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.4.3 Entente de partenariat sur le mentorat d'affaires en Estrie**

CONSIDÉRANT QUE le mentorat d'affaires est un service important pour les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a autorisé la négociation d'une entente de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE ces négociations ont mené à l'élaboration d'un protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE les mandataires refusent de signer ledit protocole;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires et la CRÉ de l'Estrie reconnaissent que le service de mentorat doit être offert aux entreprises de l'Estrie.

**CRÉ-11-046**

**Il est proposé par Nathalie Goguen  
appuyée par Alain Compagna  
et résolu :**

DE maintenir la volonté de la CRÉ de l'Estrie de s'assurer que le service soit offert;

DE mettre fin aux négociations d'entente;

DE désengager la somme de SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (70 000 \$) de l'enveloppe FDR 2010-2011.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.5 Demande de révision - Parc du Grand Lac St-François / FDR-05-10-117**

Mme Marie-Hélène Wolfe informe les membres que le promoteur de ce projet a fait une demande de révision de la décision rendue par les membres du conseil d'administration le 27 octobre 2010 (CRÉ-10-166) et que le comité d'évaluation FDR l'a considéré. Toutefois, le comité d'évaluation FDR maintient la décision prise par le conseil d'administration.

### **5 FORUM JEUNESSE ESTRIE**

#### **5.1 Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec - Délégation**

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 des règlements généraux de la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec (TCFJRQ) spécifie que, chaque année, les forums jeunesse régionaux membres de la TCFJRQ doivent faire parvenir à cette dernière un formulaire d'adhésion indiquant les noms de leurs représentants ainsi qu'aviser la TCFJRQ de tout changement en cours d'année;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 de ces règlements spécifie que, dans le cas d'un forum non incorporé, la désignation des délégués doit être entérinée par la Conférence régionale des élus à laquelle il est rattaché;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie n'est pas incorporé;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie, lors de sa rencontre régulière du 1<sup>er</sup> décembre 2010, a désigné un nouveau substitut au délégué élu qui siégera à la TCFJRQ.

**CRÉ-11-047**

**Il est proposé par Réjean Masson  
appuyé par Noël Landry  
et résolu :**

D'entériner la résolution du Forum jeunesse Estrie qui désigne Julien Tremblay comme délégué élu substitut à la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

## **5.2 Fonds régional d'investissement jeunesse de l'Estrie - Actions jeunesse structurantes**

### **5.2.1 Passages-jeunesse; pour la mise en action de jeunes en rupture sociale / AJS05-1011-15**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'action jeunesse structurante « Passages-jeunesse; pour la mise en action de jeunes en rupture sociale » a été déposé afin de faire l'objet d'une analyse dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ);

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les priorités d'action du Forum jeunesse Estrie et les défis de la Stratégie d'action jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE le projet touchera une clientèle rarement visée et difficile à rejoindre, soit les jeunes en rupture sociale;

CONSIDÉRANT l'impact considérable que le projet aura sur la santé des jeunes puisqu'il vise plusieurs niveaux (physique, mental, etc.);

CONSIDÉRANT QU'un projet semblable a déjà eu lieu par le passé avec un certain succès;

CONSIDÉRANT QUE des jeunes ayant pris part à d'anciennes éditions du projet siègent maintenant sur le conseil d'administration de l'organisme porteur et que ce dernier a une volonté de rester en contact avec les participants aux prochains voyages;

CONSIDÉRANT QUE le référencement des participants se fait à partir d'organismes du milieu qui possèdent une expertise avec les jeunes qui vivent des difficultés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Forum jeunesse Estrie a accordé l'autorisation de négociation à sa rencontre régulière du 28 juin 2010 et qu'il prendra sa décision d'investissement le 16 février 2011.

**CRÉ-11-048**

**Il est proposé par Michèle Lavoie  
appuyée par Nicole Charette  
et résolu :**

DE soutenir financièrement l'action jeunesse structurante « Passages-jeunesse; pour la mise en action de jeunes en rupture sociale », pour un montant maximal de SOIXANTE-QUINZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-NEUF DOLLARS (75 959 \$) sur trois (3) ans, à même l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer l'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

## 6 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE - SUIVI ET MISE EN ŒUVRE

### 6.1 Axe 2 - Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement

#### 6.1.1 Carrefour de soutien aux aidants (CSA) en Estrie - Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de la loi 6 instituant le Fonds de soutien aux proches aidant(e)s, un Fonds de 200 millions de dollars sur 10 ans a été rendu disponible;

CONSIDÉRANT QUE ce Fonds est géré par une Société de gestion pour le soutien aux proches aidants;

CONSIDÉRANT QUE ce Fonds est destiné à créer des Carrefours de soutien aux aidants (CSA) dans toutes les régions du Québec dans le but de mettre en place un guichet d'accès et de supporter des services d'information et de formation, de soutien psychologique et de répit destiné aux proches aidants;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra aux proches aidants d'obtenir une réponse plus rapide et mieux adaptée à leur demande de services;

CONSIDÉRANT QU'un conseil d'administration provisoire, qui a pour mandat l'implantation d'un tel Carrefour en Estrie, a récemment été mis sur pied;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration provisoire demande l'appui de la Conférence régionale des élus de l'Estrie afin de reconnaître la démarche de concertation et de mobilisation du milieu régional pour la mise en place du CSA en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux orientations des axes 1 et 2 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et plus précisément aux stratégies 1.4.5 : « Revitaliser les milieux par un soutien aux actions concertées et/ou intégrées visant à accroître l'accessibilité aux services et à les faire connaître » et 2.5.11 : « Consulter, favoriser et stimuler l'implication des aînés et des retraités dans tous les dossiers qui les touchent et prendre en compte leur expertise ».

**CRÉ-11-049**

**Il est proposé par Alexandre Blanchette  
appuyé par Michèle Lavoie  
et résolu :**

D'émettre une lettre d'appui au conseil d'administration provisoire du Carrefour de soutien aux aidants en Estrie dans le cadre de leur démarche visant l'implantation d'un tel Carrefour en Estrie et d'en faire suivre une copie à la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants.

**Adoptée à l'unanimité**

### 6.1.2 Salon Priorité-Emploi

Mme Patricia Sévigny informe les membres du conseil que « La semaine de l'emploi » se déroulera du 21 au 26 mars prochain et que le « Salon de l'emploi » se tiendra le 25 et 26 mars au Centre de foires de Sherbrooke. Plusieurs activités pour les chercheurs d'emploi et pour les employeurs sont au programme. Elle invite les membres à consulter la programmation sur le site : [www.prioriteemploi.qc.ca](http://www.prioriteemploi.qc.ca). Le 23 mars prochain, le quotidien La Tribune publiera également le guide complet de cet événement.

## 6.2 Axe 1 - Miser sur un développement harmonieux du cadre de vie - Gestion de l'eau

CONSIDÉRANT QUE divers projets portant sur l'amélioration de la qualité de l'eau sont déposés à la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de financement de projets en lien avec l'amélioration de la qualité de l'eau en Estrie sont gigantesques et qu'il est nécessaire que la CRÉ de l'Estrie se donne un cadre de financement mieux balisé avant d'accepter de financer de nouveaux projets concernant cette problématique;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 du gouvernement du Québec, la CRÉ de l'Estrie a vu son budget amputé de 34 % pour l'année en cours et qu'une méticuleuse priorisation de projets s'impose.

CRÉ-11-050

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot  
appuyé par Gérard Marinovich  
et résolu :**

DE réunir les comités de bassins versants qui agissent en Estrie afin d'élaborer une stratégie qui permettrait à la CRÉ de l'Estrie d'intervenir auprès des autorités gouvernementales pour s'assurer que la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau puisse être réalisée avec le soutien financier adéquat;

DE mandater le comité-conseil de l'Axe sur le développement harmonieux du territoire et du cadre de vie (Axe 1) afin qu'il poursuive ses travaux de réflexion sur l'établissement d'un cadre d'investissement pour les projets touchant la qualité de l'eau et qu'il propose ce cadre au conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie, en collaboration avec le comité du FDR.

**Adoptée à l'unanimité**

## 7 AFFAIRES RÉGIONALES

### 7.1 Chemin de fer Québec Central - Soutien financier - Étude

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est partenaire de la CRÉ Chaudière-Appalaches dans le dossier de la relance du chemin de fer Québec Central;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a adopté la déclaration de principes pour la réhabilitation du corridor ferroviaire du chemin de fer Québec Central le 26 janvier 2011 (CRÉ-11-025);

CONSIDÉRANT QUE la rencontre des partenaires tenue le 8 décembre 2010 a confirmé la nécessité de poursuivre les travaux du comité de commercialisation en évaluant le potentiel commercial de la relance du corridor ferroviaire du Québec Central;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, une étude sur le potentiel ferroviaire commercial du chemin de fer Québec Central doit être réalisée;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du mandat faisant l'objet de l'appel d'offres est de réaliser une étude sur le potentiel commercial d'utilisateurs industriels et commerciaux (origine – destination) qui pourraient recourir à un service de transport ferroviaire sur le corridor du chemin de fer du Québec Central;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de cette étude est de 140 000 \$ sur deux (2) ans et que la contribution demandée à la CRÉ de l'Estrie est de 11 200 \$, soit 8 % du coût total.

#### CRÉ-11-051

**Il est proposé par Robert G. Roy  
appuyé par Alain Compagna  
et résolu :**

DE contribuer à l'étude sur le potentiel ferroviaire commercial du chemin de fer Québec Central;

D'accorder une somme totale de ONZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS (11 200 \$) à même le poste budgétaire « Études, recherches, urgences, besoins spéciaux » du budget de fonctionnement de la CRÉ de l'Estrie 2010-2011 et au besoin, d'utiliser le surplus accumulé.

#### **Adoptée à l'unanimité**

M. Robert G. Roy demande si le tronçon Westbury-East Angus - Sherbrooke sera considéré dans la réhabilitation du corridor ferroviaire. Madame Wolfe mentionne que cette étude servira, entre autres, à valider les intentions des entreprises et ainsi, identifier les tronçons à réhabiliter.

### **7.2 Colloque régional de Tourisme Cantons-de-l'Est « Art de vivre et Tourisme durable : Vision 2020 » : une réflexion partagée sur notre devenir**

CONSIDÉRANT QUE le colloque « Art de vivre et Tourisme durable : Vision 2020 » traite de développement durable et qu'un des principes directeurs du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 est « une région qui privilégie le développement durable »;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque est en lien avec plusieurs travaux réalisés dans le cadre de l'axe 1 du Plan de développement de l'Estrie « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie »;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de ce colloque auront des impacts significatifs sur l'offre touristique régionale et locale et que le tourisme est un vecteur économique important en Estrie;

CONSIDÉRANT les liens entre ce colloque et le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'Estrie sera la région-vedette du Congrès 2011 de la Fédération québécoise des municipalités et que la CRÉ de l'Estrie souhaite que Tourisme Cantons-de-l'Est s'implique également dans l'organisation de cet événement et que des liens intéressants sont à faire entre ces deux activités;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de Montérégie-Est a également été sollicitée pour être partenaire de cet événement.

#### CRÉ-11-052

**Il est proposé par Gérard Marinovich  
appuyé par François Bourassa  
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie soit partenaire du Colloque « Art de vivre et Tourisme durable : Vision 2020 » et qu'elle participe à l'organisation de cet événement régional;

QUE la CRÉ de l'Estrie contribue financièrement au colloque pour un montant de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$) à même les surplus accumulés;

QUE la CRÉ de l'Estrie sollicite la contribution et la collaboration de Tourisme Cantons-de-l'Est pour le congrès de la FQM 2011.

#### **Adoptée à l'unanimité**

M. Gérard Marinovich ajoute que ce colloque dépasse largement la notion « touristique », vu son rayonnement sur plusieurs aspects du développement régional.

### **7.3 Congrès provincial de la Fédération de la relève agricole du Québec en Estrie**

M. Alexandre Blanchette présente le Congrès annuel 2011 de la Fédération de la relève agricole du Québec, lequel se tiendra les 10, 11 et 12 mars prochains en Estrie. Lors de cet événement, les membres de la relève agricole partageront leur savoir-faire et échangeront sur les réalités, parfois difficiles, auxquels ils sont confrontés.

Il soulève l'importance de soutenir la relève agricole. Un tel événement contribuera à faire valoir leurs expertises, leurs expériences, leurs enjeux et porter une réflexion sur l'avenir de la société québécoise et de l'agriculture.

Il ajoute que la tenue d'un tel événement dans notre région représente une opportunité pour la CRÉ de l'Estrie de témoigner de son engagement envers les jeunes de la relève agricole. C'est pourquoi il souhaiterait que la CRÉ contribue financièrement à la tenue de ce Congrès, conformément au programme de visibilité de l'événement.

CONSIDÉRANT QUE le Congrès provincial de la Fédération de la relève agricole du Québec se tiendra en Estrie les 10, 11 et 12 mars prochains;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 reconnaît l'importance de l'industrie de l'agriculture, ainsi que l'importance de soutenir la relève entrepreneuriale.

**CRÉ-11-053**

**Il est proposé par Alexandre Blanchette  
appuyé par Michèle Lavoie**

DE confirmer le partenariat de la CRÉ de l'Estrie à cet événement pour une somme de MILLE DOLLARS (1 000 \$) à même les surplus accumulés.

DE demander à la Fédération de la relève agricole du Québec de transmettre un rapport d'activités à la suite de cet événement.

Certains membres du conseil soulèvent leurs malaises et inconforts avec ce principe et des discussions s'ensuivent.

Mme Nathalie Goguen demande le vote sur cette proposition et M. Réjean Masson appuie.

Le président, M. Maurice Bernier, mentionne que cette proposition sera alors mise aux voix. Un vote à main levée a lieu : 15 sont en faveur de la proposition et 9 voix sont exprimées contre la proposition. Au total, 24 voix sont exprimées.

**La proposition est adoptée à la majorité.**

## **8 AFFAIRES GOUVERNEMENTALES**

### **8.1 Loi 131 - Octroi de contrat et politique de gestion contractuelle et code d'éthique (MAMROT)**

Mme Marie-Hélène Wolfe explique aux membres que la *Loi modifiant la Loi sur la régie du logement* et diverses lois concernant le monde municipal a été sanctionnée le 10 décembre 2010. Ce faisant, elle assujettit la CRÉ aux articles 24 et 25 concernant l'adjudication des contrats et des règles de transparence. Ainsi, la CRÉ devra adopter une politique de gestion contractuelle lors de la séance d'octobre, ou au plus tard celle de novembre 2011, puisqu'elle doit être transmise au MAMROT au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

## **9 PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion des membres du conseil d'administration aura lieu le 30 mars 2011.

**10 LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

**CRÉ-11-054 Il est proposé par Vicki May Hamm  
appuyée par Gérard Marinovich  
et résolu :**

DE déclarer la levée de la séance à 12 h 10.

**Adoptée à l'unanimité**

MAURICE BERNIER, président

NATHALIE GOGUEN, secrétaire